



BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 87 (1987), p. 1-20

Guillemette Andreu-Lanoë

Le policier [sasha]. À propos de quelques talâtât du IXe pylône de Karnak [avec 6 planches].

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711622	<i>BIFAO 126</i>	
9782724711059	<i>Les Inscriptions de visiteurs dans les Tombes thébaines</i>	Chloé Ragazzoli
9782724711455	<i>Les émotions dans l'Égypte Ancienne</i>	Rania Y. Merzeban (éd.), Marie-Lys Arnette (éd.), Dimitri Laboury, Cédric Larcher
9782724711639	<i>AnIsl 60</i>	
9782724711448	<i>Athribis XI</i>	Marcus Müller (éd.)
9782724711615	<i>Le temple de Dendara X. Les chapelles osiriennes</i>	Sylvie Cauville, Oussama Bassiouni, Matjaž Kačičnik, Bernard Lenthéric
9782724711707	????? ?????????? ??????? ???? ?? ???????	Omar Jamal Mohamed Ali, Ali al-Sayyid Abdelatif
???	????? ?? ??????? ??????? ?? ????????? ?????????????	
????????????	???????????? ??????? ??????? ?? ??? ??????? ??????;	

LE POLICIER S'Š

À PROPOS DE QUELQUES TALÂTÂT DU IX^E PYLÔNE DE KARNAK

Guillemette ANDREU

Si l'on cherche dans le *Wb.* VI⁽¹⁾ les vocables égyptiens désignant un policier, on trouve, à côté des termes *mḏꜣy* et *šn'w*⁽²⁾, le titre *s'šꜣ*⁽³⁾. Sur ce dernier titre certaines talâtât extraites des dernières assises du môle Ouest du IX^e pylône de Karnak apportent des lumières nouvelles et viennent enrichir de manière appréciable la documentation⁽⁴⁾.

Le titre *s'šꜣ* n'apparaît qu'à la 18^e dynastie⁽⁵⁾ mais le verbe dont il est dérivé est connu dès le Moyen Empire⁽⁶⁾. Il signifie « réprimer, repousser, punir »⁽⁷⁾ et se rencontre dans des expressions telles que *s'šꜣ ḥꜣkw-ibw* « repousser les ennemis »⁽⁸⁾, *s'šꜣ ḥꜣstyw Mtn* « réprimer les étrangers du Mitanni »⁽⁹⁾, *s'šꜣ ḏw nb* « éloigner tout mal »⁽¹⁰⁾. On retrouve ce même sens dans P. Harris 57, 13 et 58, 6⁽¹¹⁾ où l'on lit que les enceintes et fortifications faites autour des temples d'Onouris et de Thot ont pour but de « tenir à l'écart (*s'šꜣ*)

(1) *Wb.* VI, 119.

(2) Sur ce terme voir Andreu, *CRIPÉL* 9, p. 17-23.

(3) *Wb.* IV, 55. Quelques lignes ont été consacrées au titre *s'šꜣ* par Gardiner, *AEO* I, p. 92*-3* (200); voir aussi Reiser, *Der königliche Harim im alten Ägypten und seine Verwaltung*, p. 85; Redford dans Smith-Redford, *The Akhenaten Temple Project*, vol. I, p. 109.

(4) La documentation du Centre Franco-Egyptien des temples de Karnak a été étudiée au cours d'une brève mission au printemps 1982. Je remercie le Professeur J.-C. Goyon de m'avoir autorisée à exploiter ces documents et Monsieur J.-C. Golvin, directeur du Centre, de m'avoir ouvert la documentation et de m'avoir accueillie dans les meilleures conditions. Ma reconnaissance va également à Mlle F. Le Saout qui m'a

guidée parmi les nombreux fichiers de documents; à M. A. Bellod, photographe du Centre, qui a réalisé les tirages des talâtât à mon intention et aux dessinateurs Khaled Zaza (IFAO) Laurence Rivière et Nathalie Perche qui ont calqué les photographies des talâtât. Echelle des photographies des Pl. I à VI : 1 cm = 5 cm.

(5) Doc. 11, *infra* p. 7.

(6) *Wb.* IV, 55.

(7) Meeks, *ALex.* 77.3419.

(8) Merikarê E. 4 (Helck, *Die Lehre für König Merikare*, p. 3-5).

(9) *JEA* 14, p. 281.

(10) *BIFAO* 45, p. 155 (stèle JE 48831, l. 34. Ramsès IV).

(11) Erichsen, *Papyrus Harris I (BAe V)*, p. 66-7.

les étrangers de Libye qui dépassaient leurs frontières depuis longtemps ». Ailleurs le P. Harris illustre bien le sens de « tenir à l'écart » d'où « protéger, défendre, faire la police, garder » avec pour complément un nom de lieu, de bâtiment, de denrée etc... On lit ainsi en 28, 6-8 : « J'ai constitué des compagnies de policiers $s^{\prime}ššw$ ($sšw n s^{\prime}ššw$) pour tes rives afin de défendre ($r s^{\prime}ššt$) la rive des eaux d'Héliopolis dans ta place sacrée. J'ai constitué des gardiens de portes en compagnies fournies en hommes afin de défendre ($r s^{\prime}ššt$) et de dégager ton temenos ⁽¹⁾. J'ai constitué des compagnies de policiers $s^{\prime}ššw$ ($sšw n s^{\prime}ššw$) pour l'administration du canal et (placé) des policiers $s^{\prime}ššw$ pour l'orge pur, pour toi, pareillement ». Relevons au passage que l'acte $s^{\prime}šš$ est assuré par des groupes de policiers $s^{\prime}ššw$. Cette dernière nuance indiquant la « protection », la « garde » s'est maintenue jusque dans les textes d'époque ptolémaïque. Ainsi le temple d'Edfou est souvent déclaré « bien gardé » ($m s^{\prime}šš wr$) ⁽²⁾.

La question qui se pose porte sur l'éventuelle relation entre ce verbe et le causatif $s^{\prime}šš$ « multiplier, enrichir » ⁽³⁾. Dans *Merikarê* ⁽⁴⁾ on trouve les deux, avec déjà un sens propre pour chacun (A : « repousser tes ennemis », B : « multiplies tes partisans »). Deux auteurs ont proposé des réponses à cette question : Devéria suggère que le titre $s^{\prime}šš$ « dérive du verbe « augmenter, ajouter » parce que les hommes qui donnent la bastonnade comptent les coups qu'ils frappent » ⁽⁵⁾ tandis que Gardiner émet l'hypothèse que « the literal meaning 'make many' may have come to signify 'scatter, disperse' » ⁽⁶⁾. Aucune de ces suggestions n'emporte une adhésion immédiate mais il faut avouer qu'aucune réponse autre ne s'impose. En démotique et en copte le terme disparaît, le copte $c\omega\omega\tau$ « arrêter, refouler » venant du causatif égyptien $šht$ « faire reculer » selon Vycichl ⁽⁷⁾.

Les documents qui mentionnent le policier $s^{\prime}šš$ le font connaître dans différents secteurs où il fait le service d'ordre. Certains le montrent armé d'un bâton et il est vraisemblable que c'était là un attribut et un auxiliaire réguliers de sa fonction. Selon cinq sources

⁽¹⁾ Sur le sens de $wbš$ voir Spencer, *The Egyptian Temple*, p. 13.

⁽²⁾ Par exemple *Edfou IV*, 14, 11; *Edfou VI*, 12, 7-8; *Edfou VI*, 102, 4-5. A l'époque tardive un rite protecteur $s^{\prime}ššt$ est connu : *Wb.* IV, 55, 19; Faulkner, *JEA* 22, 134 (P. Bremner-Rhind I, 3, 23).

⁽³⁾ *Wb.* IV, 54, 13-55, 10; *FCD*, 215; Meeks, *ALex.* 77.3418; 78.3357; 79.2451.

⁽⁴⁾ E. 4 et E. 34. Cf. *supra* n. 8. p. 1.

⁽⁵⁾ *Mémoires et Fragments II (BE 4)*, p. 248.

⁽⁶⁾ *AEO I*, p. 93*.

⁽⁷⁾ *Dict. étym.*, p. 203. Černý, dans *A Coptic Etymological Dictionary*, p. 170, indique que $c\omega\omega\tau$ vient du démotique $sšt$ « tenir éloigné ». Notons cependant que dans son *Supplément au Dictionnaire* p. 283-4, Brugsch faisait dériver le copte $c\omega\omega\tau$ de l'ég. $s^{\prime}šš$, en relevant l'identité absolue de sens pour les deux vocables. En tant que titre désignant un policier, le terme n'est attesté ni en démotique ni en copte (communication orale de F. de Cenival).

iconographiques ⁽¹⁾ le bâton de ce policier est un gourdin dont une extrémité présente un renflement triangulaire ⁽²⁾. Était-il fait de cuir comme le suggère H.G. Fischer ⁽³⁾? Les représentations (fig. 1-3 et doc. 19) donnent l'impression d'un objet rigide, plutôt que d'une lanière de cuir enroulée sur elle-même. Un dernier document montre un bâton un peu particulier puisqu'il est entre les mains des « capitaines de s'š3w du grand équipage » (de chevaux de Sa Majesté; cf. *infra* doc. 12, temple de Medinet Habou). Représentés dans une scène où le roi Ramsès III monte en char, les s'š3w de Medinet Habou ont très normalement entre les mains le long bâton étroit, avec une extrémité courbe, caractéristique des conducteurs de troupeaux de toutes sortes ⁽⁴⁾.

Bien que de nombreux documents montrent le s'š3 assurant le service d'ordre dans les appartements royaux et autour de la personne du Roi, ce policier pouvait exercer sa fonction protectrice et répressive dans d'autres domaines.

I. LE POLICIER S'Š3 AILLEURS QUE DANS LES APPARTEMENTS ROYAUX.

Liste des documents :

- doc. 1 : Mur intérieur Sud de la cour du temple de Ramsès II à Abydos. Bibliographie : P.-M., *T.B.* VI p. 34 et *KRI* II, p. 534, 6.
- doc. 2 : P. Harris I, 28, 6 et 8. Bibliographie : Erichsen, *Papyrus Harris I (BAe V)*, p. 33; Breasted, *Ancient Records* IV, p. 146-7; Jelínková-Reymond, *CdE* XXVIII, n° 55, p. 49. Date : Ramsès III.
- doc. 3 : Stèle Munich Ant. 48. Bibliographie : Dyroff-Portner, *Aegyptische Grabsteine und Denksteine aus süddeutschen Sammlungen* II, p. 36-7 et pl. 18. 19^e dynastie.
- doc. 4 : Stèle Caire JE 86123. Bibliographie : Leibovitch, *ASAE* 44, 163 sq.; *KRI* III, p. 266. Date : Ramsès II.
- doc. 5 : Onomasticon Amenemope G 3, 10. Bibliographie : Gardiner, *AEO* I, p. 92*, n° 200.
- doc. 6 : O. Gardiner 40. Bibliographie : Černý-Gardiner, *Hieratic Ostraca*, pl. XXIII, 3 et p. 7. Date : ramesside.

⁽¹⁾ Cf. fig. 1, 2 et 3, doc. 19, ainsi que Redford, *o.c.*, pl. 50, 2 et 3. Cf. *infra* n. 1 p. 8.

⁽²⁾ Géométrisation du bâton à main selon Sourdive, *La main dans l'Égypte pharaonique*, p. 93.

⁽³⁾ Fischer voit dans cet objet « not a stick at all, but a strap of leather that is partly rolled up so that one end is round, for rigidity and for easy handling, while the other is flat » (*Notes*

on Sticks and Staves in Ancient Egypt, *MMJ* 13, p. 21).

⁽⁴⁾ Fischer, *l.c.*, p. 7-14. Bruyère (*Mert-Seger à Deir el Medineh*, p. 78 et 86-7) puis Fischer (*ZÄS* 105, 49) ont montré que l'exemple du nain armé d'un bâton fourchu sur un bloc du temple d'Osorkon II à Bubastis (Navelle, *The Festival-Hall of Osorkon II*, pl. 20, 5), souvent cité dans la documentation du titre s'š3 devait en être exclu.

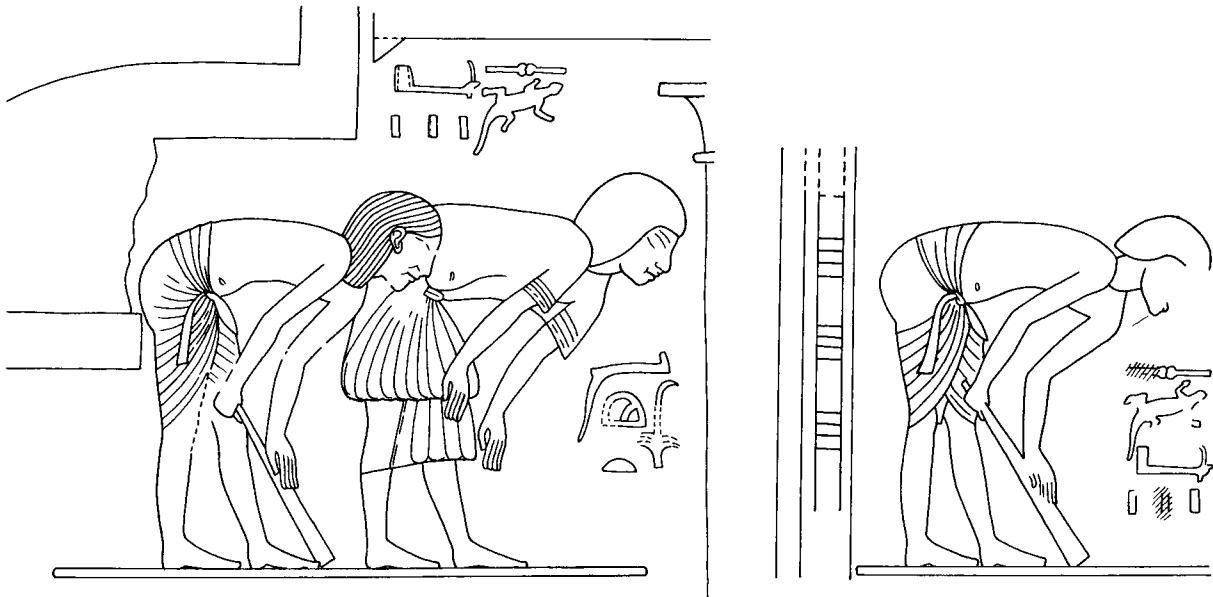


Fig. 1. — Les s'š3w de la tombe de Ramosé (doc. 13) (d'après Davies, *The tomb of the Vizier Ramose*, pl. 32)

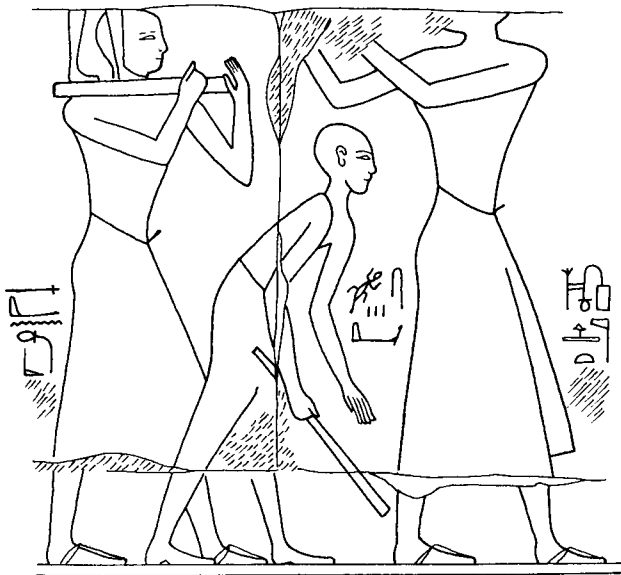
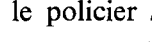
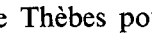
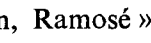


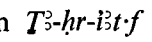
Fig. 2. — Le s'š3 du temple de Ramsès II à Abydos (doc. 1) (d'après Naville, *Détails relevés dans les ruines de quelques temples égyptiens*, pl. 27)

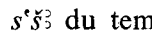
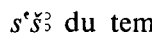


Fig. 3. — Le capitaine de s'š3w de Gouroub (doc. 33) (d'après Petrie, *Kahun, Gurob and Hawara*, pl. 22, 5)

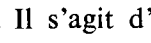
3. le scribe royal, directeur du magasin (?) *Nht* fils de *P³-hdt*.
4. le scribe royal, directeur du magasin de Khonsou, *Msw*, fils de *R^c-m-wi³*
5. le scribe royal, chef du trésor, chef du coffre scellé ⁽¹⁾, *Hwy* fils de *'Ii-r-niwt.f*.
6. le chanteur de Min de Coptos, *P³-hnms*.
7. le policier *s^cš³* () du domaine d'Amon-Rê roi des dieux, *P³-tw-tw*.
8. le berger du bétail de la fête *h³wt*, *Snb-ih³y*. »

Dans cette liste le *s^cš³* du domaine d'Amon *Patoutou* paraît au sein de scribes et de personnages de rangs importants. Il est difficile de déceler le trait d'union entre ces hommes. Deux objets, le bâton Louvre E 94 (doc. 7) et le coffret à shaouabtis Grenoble 100 (doc. 8) appartiennent à un Ramosé qui pourrait bien être le même personnage, chargé de surveiller les offrandes contenues dans les magasins du temple d'Amon à la fin de la 18^e dynastie. On lit en effet sur le bâton : « Connaître une vieille heureuse à l'intérieur de Thèbes pour le ka du policier *s^cš³* du magasin d'Amon, Ramosé » () et sur le coffret : « le privilégié auprès d'Osiris, le *s^cš³* de l'offrande divine d'Amon, Ramosé » () ⁽²⁾.

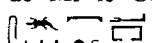

Une stèle abydénienne (doc. 9) dont la publication ne permet malheureusement pas de répondre à toutes les questions qui se posent à son sujet est dédiée par le *s^cš³* du temple d'Amon *T³-hr-Ût.f* () . Au registre inférieur sont figurés quatre femmes et trois hommes parmi lesquels on relève :

- le *s^cš³* du temple d'Amon, *3nh-t³wy-'Imn* ()
- le *s^cš³* du temple d'Amon, *Mntw.f*, j.v. () .

Trois policiers chargés du service d'ordre et de la surveillance à l'intérieur du domaine d'Amon sont donc cités ensemble sur cette stèle.

Enfin, pour clore le dossier des *s^cš³w* attachés au temple d'Amon, il reste un document (doc. 10) à mentionner, bien qu'il semble se situer à une date postérieure au Nouvel Empire. Il s'agit d'un sarcophage de Basse Epoque ⁽³⁾ inscrit au nom du 

⁽¹⁾ *h³tm* aurait ce sens : Meeks, *ALex.* 78.3162.

⁽²⁾ Devéria, *Mémoires et Fragments* II (*BE* 4), p. 248 indique qu'il a relevé « les variantes d'une légende trouvée sur plusieurs figurines funéraires de Mr le Comte de Saint Ferréol, à Uriage :  et  ». La collection Saint Ferriol ayant été donnée au musée de Grenoble, on s'étonne de ne pas retrouver ces

figurines dans le catalogue très exhaustif de la collection de Grenoble de Kuény et Yoyotte. Peut-être y a-t-il eu confusion entre ce coffret à shaouabtis (doc. 8) et d'autres figurines?

⁽³⁾ Selon la fiche *Wb*. L'onomastique incline également à dater cette pièce après le Nouvel Empire. J'ai écrit sans succès au Musée de Lyon pour avoir de plus amples détails sur ce sarcophage.

des autres catégories par le fait qu'ils ne portent pas d'armes et ne sont pas présentés comme des militaires.

B) DANS LES APPARTEMENTS ROYAUX :

Alors que les deux documents précédents font connaître des *s's'w* attachés à la police personnelle de la personne royale, tous les documents suivants mentionnent le titre *s's'* dans un contexte très précis : celui des appartements royaux, du palais, du « harem ». Dans cette série se rangent les nombreuses mentions du titre relevées sur des monuments du règne d'Amenophis IV et quelques mentions datant de l'époque ramesside.

1) Documents datant d'Amenophis IV :

Liste des documents :

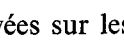

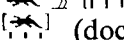
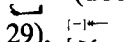
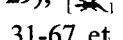
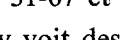
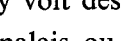
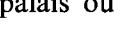

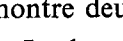
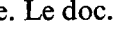
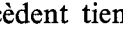
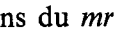

- doc. 13 : Tombe de Ramosé (n° 55), mur ouest, moitié nord. Bibliographie : N. de G. Davies, *The Tomb of the Vizier Ramose*, pl. 32 et p. 31; P.-M., I¹, p. 110 (13). Cf. fig. 1.
- doc. 14-31 : Talâtât du IX^e pylône du temple de Karnak n°s 1471, 2678, 4279, 3209, 37-131, 29-105, 31-68, 31-153, 2440, 1093, 1122, 36-357, 35-404, 35-90, 36-266, 34-117, 27-415 et S.N. (nég. 25589). Bibliographie : inédites sauf les n°s 1093, 1122 et 2440 ⁽¹⁾ qui sont publiées en photographies dans Smith-Redford, *The Akhenaten Temple Project* pl. 50, 1 et 50, 3. Deux pierres publiées dans cet ouvrage (pl. 50, 2 et 51, 3) ne figurent pas dans la documentation du Centre Franco-Egyptien de Karnak.

La partie décorée sous Amenophis IV de la célèbre tombe de Ramosé montre deux *s's'w* en pleine activité dans le palais royal. Derrière Amenophis IV et Nefertiti apparaissant à la fenêtre du palais, sous la protection des rayons divins, sont figurés les hommes chargés du service d'ordre et du bon déroulement de cette manifestation officielle. Sur six sous-registres on voit : le « chef du harem royal » (), suivi du *s's'* (), « l'administrateur du harem » (), un autre *s's'*, deux « administrateurs » (), et un « chef de harem royal » (). Seuls les *s's'w* tiennent un gourdin dans la main droite; les autres personnages, dont la fonction est plus « administrative » sont simplement courbés, en marque de respect pour le couple royal. Des porte-étendards, debout, filles et garçons, précèdent ces représentants de l'intendance des appartements royaux. Sur tous les documents de l'époque qui nous intéresse le terme *ipt nswt* (), équivaut au terme *hnrt* ou *pr-hnr* (). Ces termes

⁽¹⁾ Sous la pierre 2440 (doc. 22) vient se placer une autre pierre qui montre que le *s's'* avait un gourdin entre les mains selon un raccord réalisé par Redford (*o.c.*, pl. 50, 3).

désignent l'appartement de la famille royale, ou celui des femmes (« harem ») ⁽¹⁾. Les textes ou les représentations de ces lieux n'impliquent pas, en général, qu'il s'agisse de bâtiments exclusivement réservés à des femmes.

L'association du titre *s's3* aux titres *mr ipt nswt* et *rwḏw* se retrouve sur certaines talâtât de Karnak. Ces pierres (doc. 14-29) appartiennent à des scènes de palais ⁽²⁾ sur lesquelles sont figurés divers fonctionnaires, ainsi que le service d'ordre du palais et son intendance. Le « chef du harem royal » (*mr ipt nswt*) dirige et contrôle les activités des divers membres du personnel du palais; « l'administrateur » (*rwḏw*) est le délégué de l'autorité royale ⁽³⁾, « particulièrement chargé de la centralisation des ressources et de la surveillance des magasins où on les entreposait » ⁽⁴⁾.

Les graphies du titre relevées sur les talâtât sont :  (doc. 25),  (doc. 18, 20, 21),  (doc. 17),  (doc. 22),  (doc. 14, 26),  (doc. 23),  (doc. 18),  (doc. 24),  (doc. 26),  (doc. 27),  (doc. 19, 28),  (doc. 29),  (doc. 31),  (doc. 15).

Les doc. 22 et 23 (talâtât 31-67 et 31-135) raccordent. Elles proviennent d'ailleurs de la même assise (n° 31). On y voit des *s's3w* courbés, participant vraisemblablement à un défilé de fonctionnaires du palais ou se prosternant devant le passage du roi ou de la famille royale.

La pierre 2687 (doc. 25) montre deux *s's3w* postés devant la porte d'un édifice dont ils assuraient sans doute la garde. Le doc. 19 représente, à gauche, un *s's3* armé de son gourdin. Les personnages qui le précèdent tiennent à la main un long bâton; que l'on retrouve habituellement entre les mains du *mr ipt nswt* (cf. *infra* p. 16, talâtât 1708). Il n'y a pas

⁽¹⁾ Le « harem » dans l'Égypte pharaonique a fait l'objet d'études récentes : outre l'ouvrage de Reiser (cf. *supra* n. 2 p. 1), un grand article y a été consacré dans *LdÄ* II, 982-7 par Seipel, ainsi que deux autres : Nord, « The Term *hnr* : « Harem » or « Musical Performers » » (*Studies in Ancient Egypt, The Aegean, and the Sudan, Essays in Honor of Dows Dunham*), p. 137-45 et Bryan, « The Etymology of *Hnr* 'Group of Musical Performers' » (*Bulletin of the Egyptological Seminar* 4, 35-54). Dans son compte-rendu de l'ouvrage de Reiser, Lorton exprime bien les difficultés qu'il y a à cerner le sens exact de *hnr* : « The question therefore remains open whether

hnr, at any period, should be viewed as a 'harem', with all the sociological implications of the term, or simply as 'royal apartments' or « 'women's apartments' » (*JARCE* 11, p. 101).

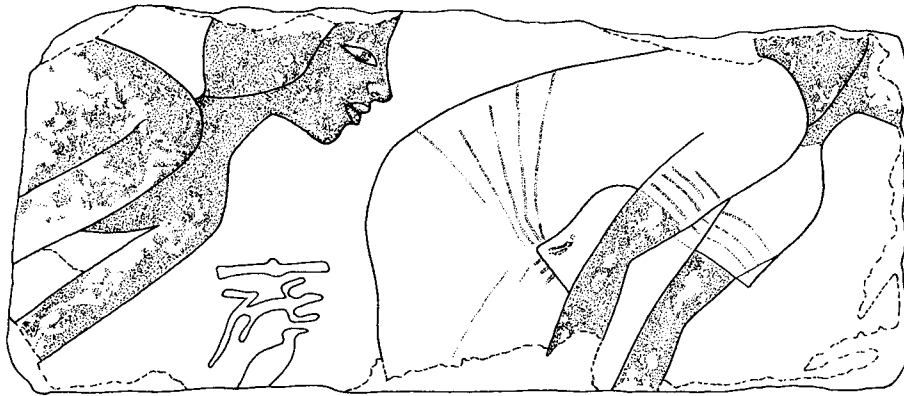
⁽²⁾ Le Saout-Traunecker, *Karnak VII*, p. 69 et Redford, *o.c.*, chap. 8. La documentation présentée ici inclut les assises 30 à 37 de talâtât extraites du IX^e pylône.

⁽³⁾ Cf. Reiser, *Der königliche Harim...* p. 68 sq.; Redford, *o.c.*, p. 107-8.

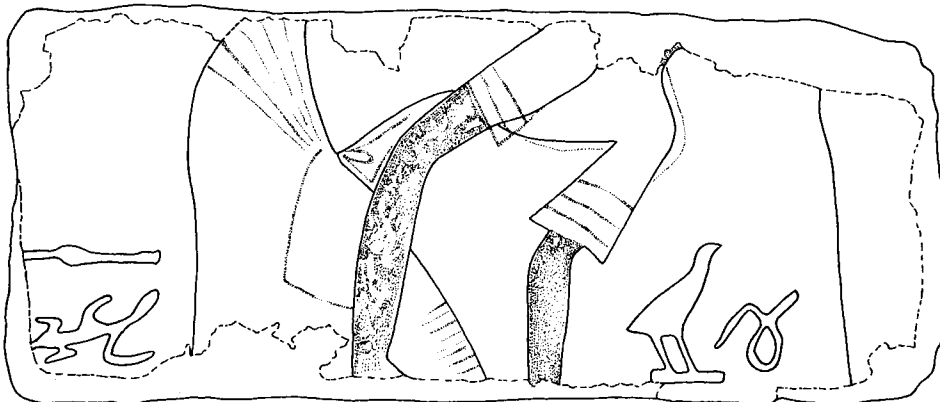
⁽⁴⁾ Kruchten, « L'évolution de la gestion domaniale sous le Nouvel Empire », *OLA* 6, p. 517 n. 2 et 3. Dans cet article l'auteur s'intéresse particulièrement au titre *rwḏw*.

de raccord direct entre les doc. 14 et 15 mais leur aspect (couleurs des chairs conservées, détails des plis des robes soulignés par un fin trait rouge) permet de les attribuer à la même rangée de pierres, figurant un défilé de personnages de la cour.

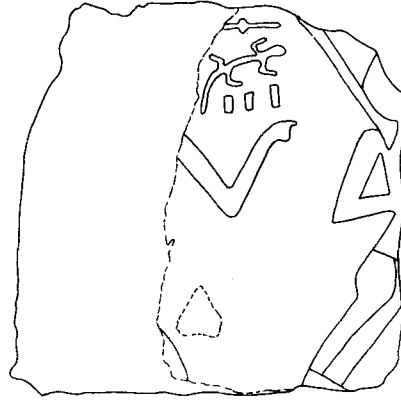
En attendant que des *talâtât* encore enfouies dans les pylônes et autres constructions du temple de Karnak ou d'ailleurs apportent de nouvelles mentions de ce policier s'šš, on peut clore ces observations en remarquant que le titre n'est pour le moment attesté que sur les monuments thébains d'Amenophis IV.



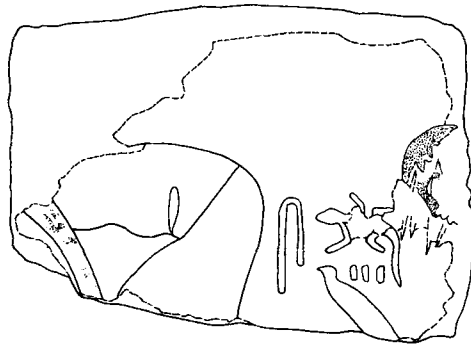
doc. 14. — Talâtât 1471.



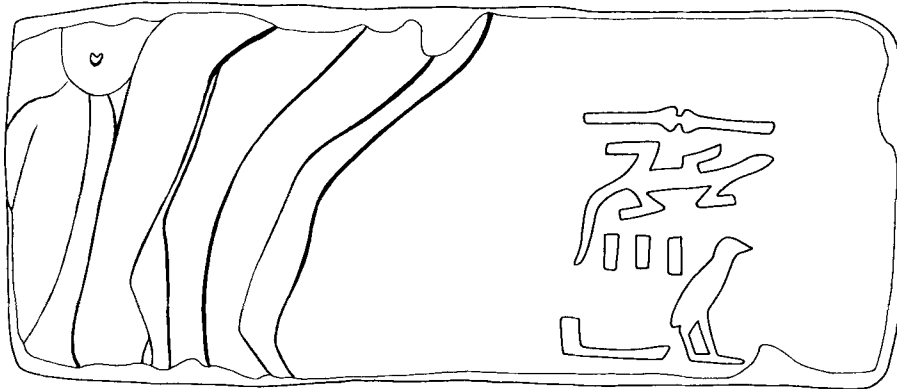
doc. 15. — Talâtât 1093.



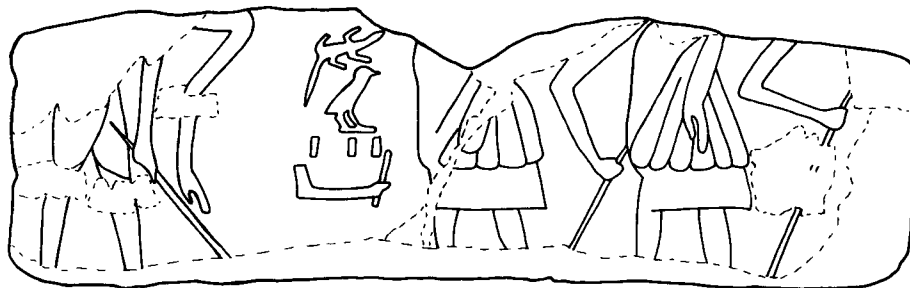
doc. 16. — Talâtât 4279.



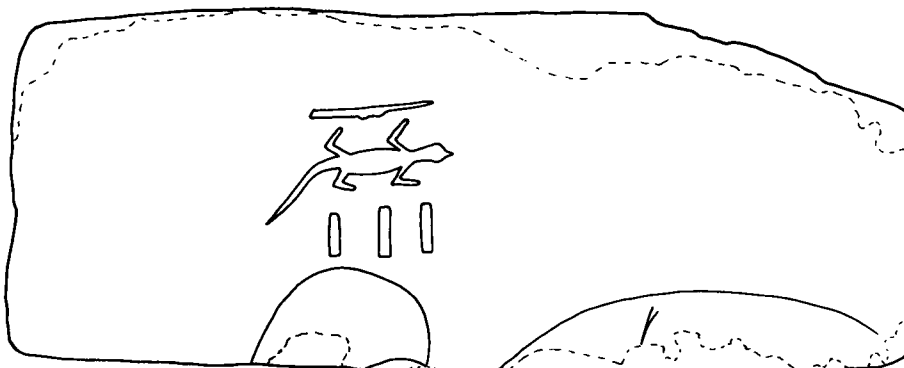
doc. 17. — Talâtât 3209.



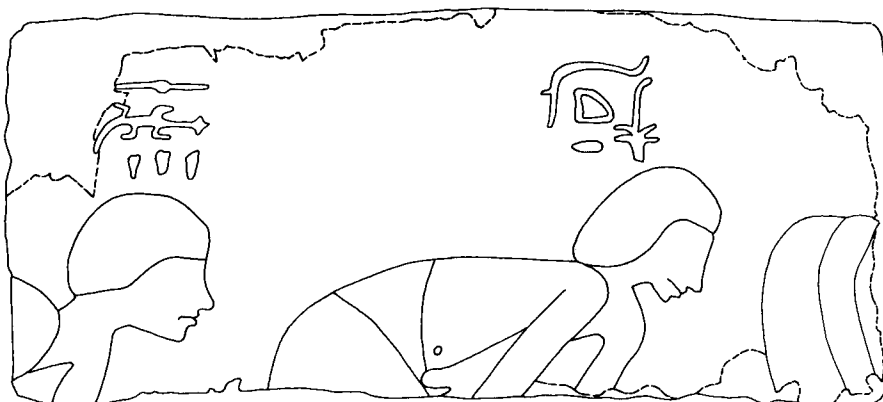
doc. 18. — Talâtât 37-137.



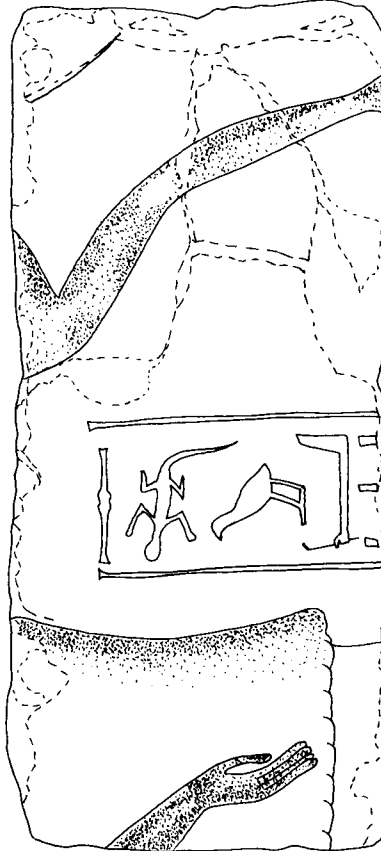
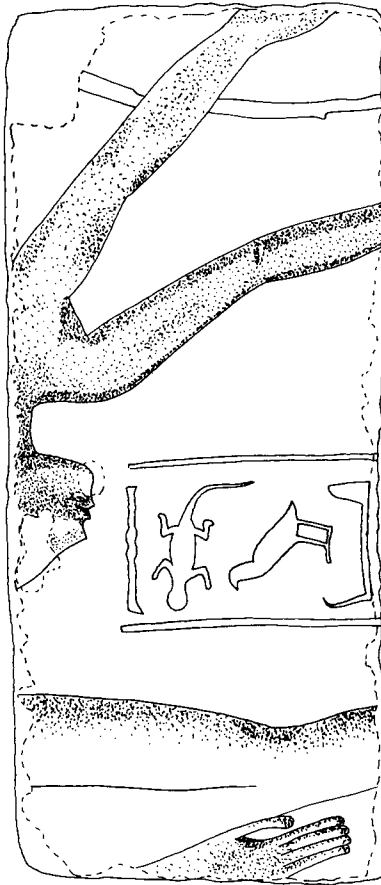
doc. 19. — Talâtât sans numéro. Nég. 25589.



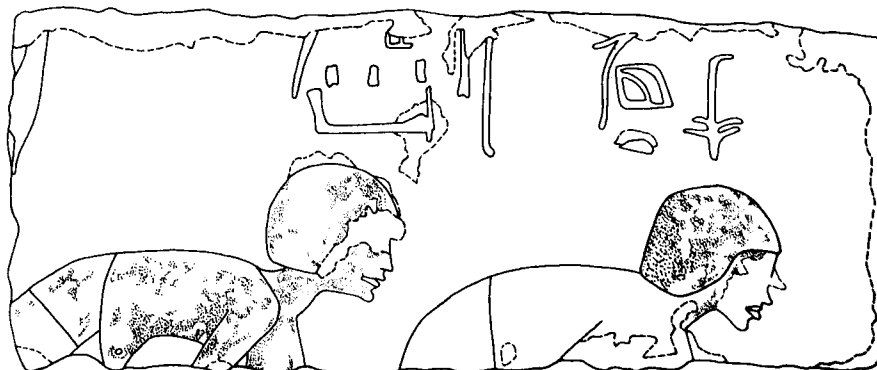
doc. 20. — Talâtât 27-415.



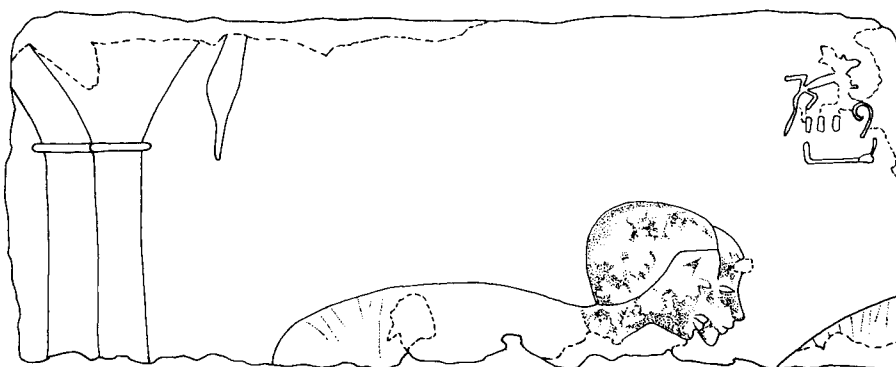
doc. 21. — Talâtât 29-105.



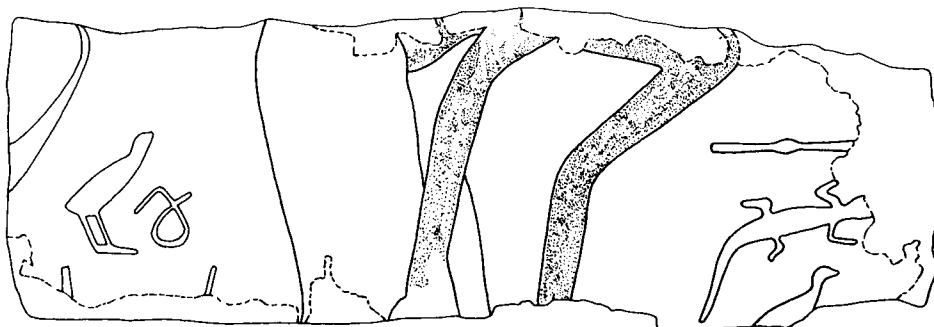
doc. 22-23. — Talâtât 31-153 et 31-68.



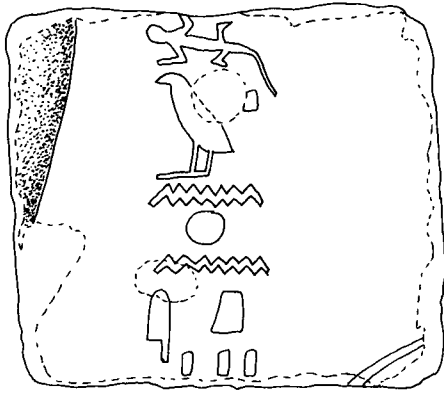
doc. 24. — Talâtât 2440.



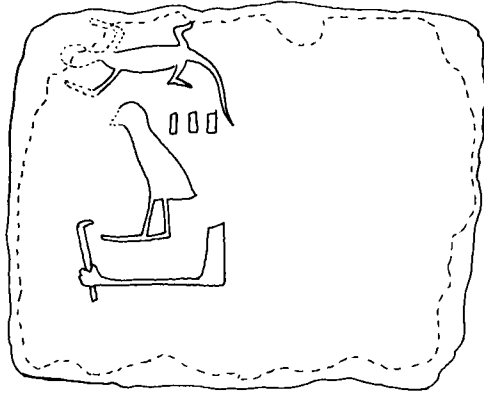
doc. 25. — Talâtât 2687.



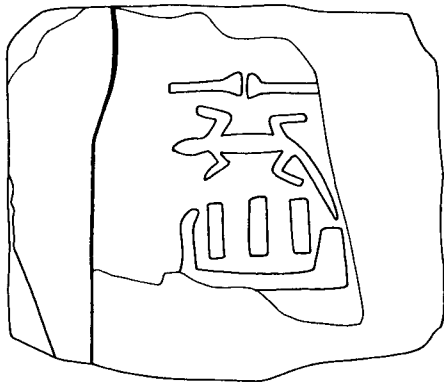
doc. 26. — Talâtât 1122.



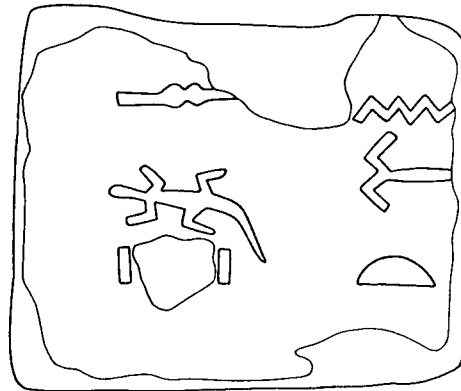
doc. 27. — Talâtât 36-357.



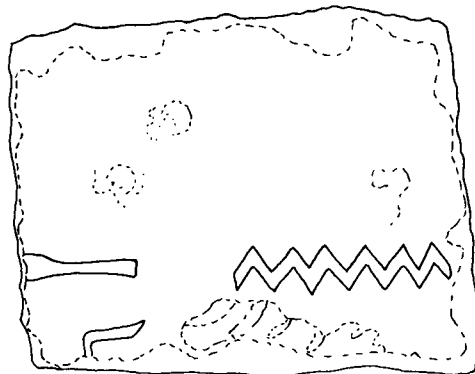
doc. 28. — Talâtât 35-404.



doc. 29. — Talâtât 35-90.

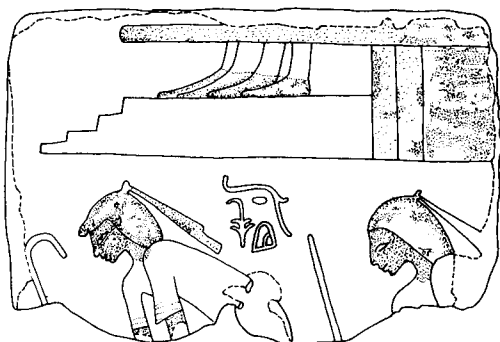


doc. 30. — Talâtât 36-266.

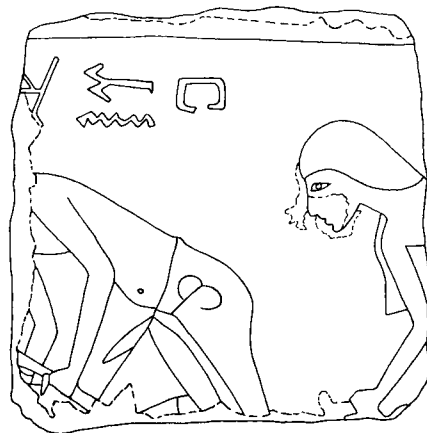


doc. 31. — Talâtât 34-117.

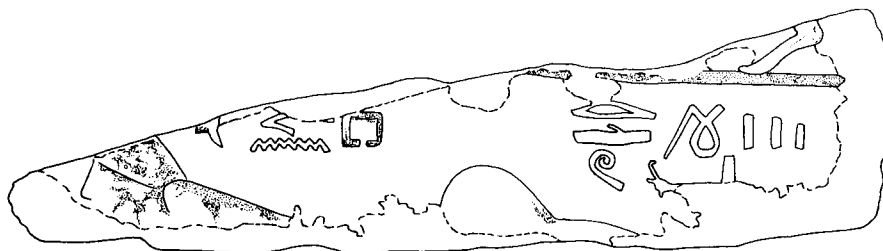
Bien que les quatre *talâtât* figurées ci-dessous ne portent pas explicitement la mention du titre *s'sš*, il n'est pas exclu qu'il s'agisse de notre policier. La pierre 1708 montre un « chef du harem royal » suivi d'un personnage armé d'un bâton qui pourrait bien être un *s'sš*. Sur les autres blocs (n^{os} 3278, 3343 et 1105), le titre *s'sš* est peut-être à restituer pour compléter la légende de ces hommes du palais.



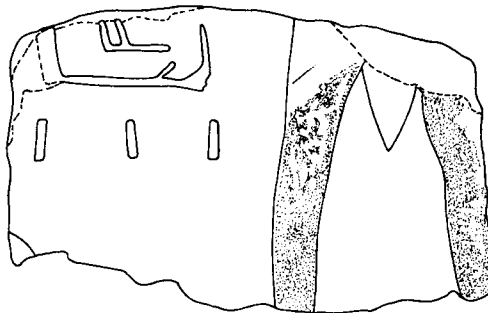
Talâtât 1708.



Talâtât 3278.

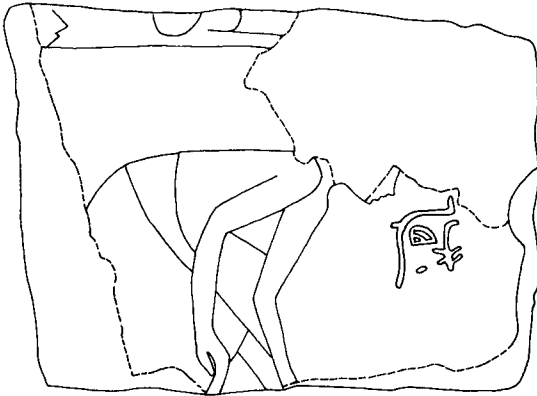
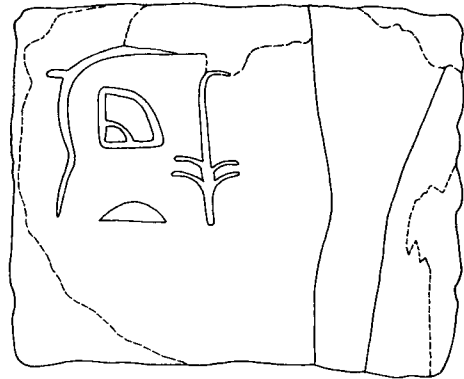


Talâtât 3343.



Talâtât 1105.

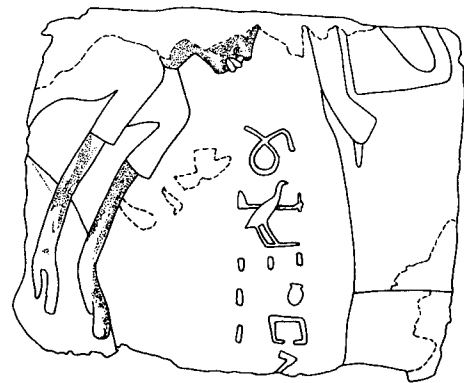
Enfin, bien qu'aucun raccord n'ait été trouvé avec les pierres publiées ci-dessous (n^{os} 37, 28-268, 3118, 2710, 30-170, 29-216, 3428), il m'a paru utile d'ajouter aux *talâtât* mentionnant des s's3w celles qui illustrent les titres *mr ipt nswt* et *rwḏw* dont on a vu l'étroite association avec le titre de policier s's3 :

Talâtât 37 ⁽¹⁾.

Talâtât 28-264.

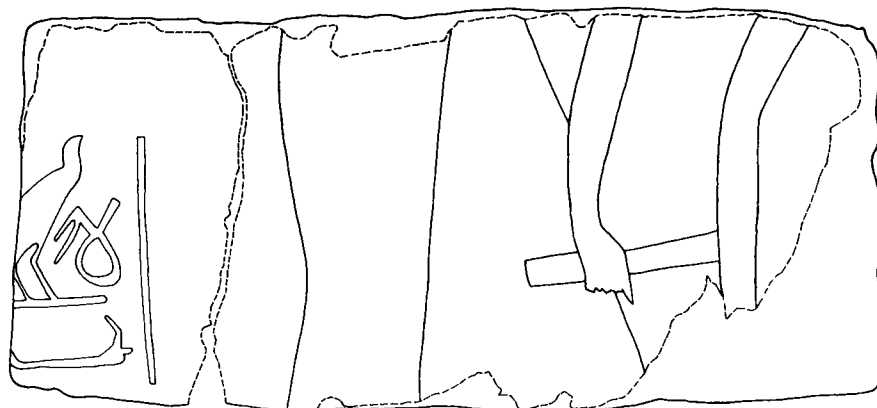


Talâtât 3118.

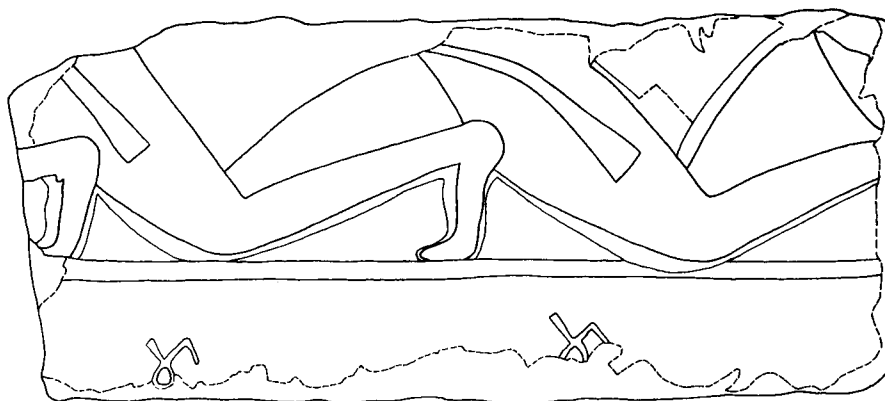


Talâtât 2710.

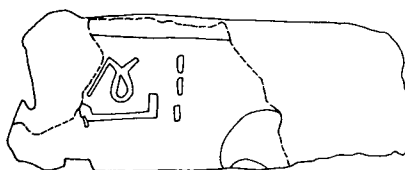
(1) Publiée en photographie dans Redford, *o.c.*, pl. 91, 4.



Talâtât 30-170.



Talâtât 29-216.

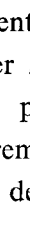
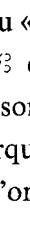



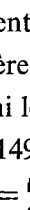
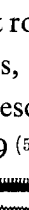
Talâtât 3428.

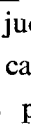
2) Documents d'époque ramesside :

Liste des documents :

- doc. 32 : Stèle ramesside du musée du Caire. Inédite. Connue par la fiche *Wb.* ⁽¹⁾ n° 279 (Sethe 23, 97/98); citée par Helck, *Zur Verwaltung* p. 265, n. 6.
- doc. 33 : Stèle BM 167. Bibliographie : *H.T.B.M.* 9, p. 29-30 et pl. 25. Fin du règne de Ramsès II.
- doc. 34 : Conspiration du harem de Ramsès III : Pap. judiciaire de Turin, VI, 5. Bibliographie : *KRI* V, p. 360. Trad. : de Buck, *JEA* 23, p. 156.
- doc. 35 : Stèle de Gouroub. Bibliographie : Petrie, *Kahun, Gurob and Hawara*, pl. 22, 5. *KRI* IV, p. 339. Date : Sethi II (fig. 3).
- doc. 36 : Stèle de Gouroub. Bibliographie : Loat, *Gurob*, pl. 17, 3; *KRI* IV p. 286-7. Date : Sethi II.
- doc. 37-38 : P. Gouroub, Fragments F, 1, 3 et K, 1, 1. Bibliographie : Gardiner, *RAP*, p. 18 et 28.
- doc. 39 : P. Gouroub, Fragment A r° 2, 9. Bibliographie : *Wb.* IV, 55, 16. Inédit mais cité par Helck, *Materialien* II, p. 1035 (253). (Les doc. 35-37 datent de Sethi II).

La stèle du musée du Caire (doc. 3) appartient au « gardien du harem Tšy » ()⁽¹⁾. Au deuxième registre est figuré le « policier s'š3 de la demeure de l'épouse royale ⁽²⁾ 'Imn-m-hb » ()⁽²⁾. Les autres personnages connus par cette stèle sont seulement nommés, sans leurs titres. Il est remarquable de rencontrer sur ce monument deux titres relatifs à la police et au maintien de l'ordre dans les appartements des dames de la famille royale.

La stèle BM 167 (doc. 33)⁽³⁾ est dédiée par le « scribe de l'appartement royal, () scribe des offrandes, messenger royal vers les contrées étrangères, Pth-m-wiš »⁽³⁾. Les registres inférieurs sont occupés par de nombreux personnages parmi lesquels on remarque le ⁽⁴⁾ et le prêtre *Bn'* qui, sur la stèle BM 149⁽⁵⁾ porte le titre de « scribe de l'appartement royal dans Memphis » ()⁽⁵⁾.


La conspiration du harem de Ramsès III, telle que la décrit le Papyrus judiciaire de Turin, nomme parmi les comploteurs « le grand criminel Nšnšy qui était capitaine de s'š3w » ()⁽⁵⁾. Il fait partie de la sixième liste d'accusés, punis pour avoir

⁽¹⁾ Consultée au Cabinet d'Égyptologie du Collège de France.

⁽²⁾ Meeks, *ALex.* 1458.

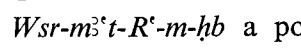
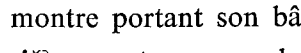
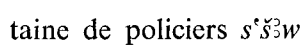
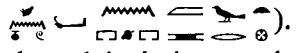
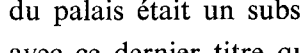
⁽³⁾ Voir Valloggia, *Recherche sur les « messagers » (wpwtyw) dans les sources égyptiennes*

profanes, p. 133.

⁽⁴⁾ James (*H.T.B.M.* 9, p. 30 n. 4) pense à une graphie de *H'-m-ipt* ()⁽⁴⁾.

⁽⁵⁾ *H.T.B.M.* 9, pl. 23 et p. 27-8.

« trahi les instructions et fait la fête avec les femmes ». Son rôle exact à l'intérieur du harem n'est pas précisé.

Le palais du pharaon Sethi II à Gourob est le théâtre des activités des *s'sšw* mentionnés par les derniers documents ⁽¹⁾. Un même personnage, *Wsr-mš't-R'-m-hb* est connu par quatre d'entre eux. Sur les deux registres de la première stèle de Gourob (doc. 33) ⁽²⁾ *Wsr-mš't-R'-m-hb* a pour légende :  var. . Le registre inférieur le montre portant son bâton sous le bras gauche (fig. 3). Le même capitaine de policiers *s'sšw* se retrouve sur la seconde stèle de Gourob (doc. 34), dédiée pour le ka du « capitaine de policiers *s'sšw*, substitut du palais de Mi-our, *Wsr-mš't-R'-m-hb* » (  ). Ici le titre *idnw n pr-hnr* s'ajoute à celui de *hry s'sšw*. L'*idenou* du palais était un substitut du chef, un agent de l'autorité des lieux ⁽³⁾. C'est d'ailleurs avec ce dernier titre que *Wsr-Mš't-R'-m-hb* est cité sur deux fragments des Papyrus de Gourob : En F (doc. 37) il surveille l'enregistrement et le marquage du bétail; en K (doc. 38) il s'occupe de la distribution de poissons aux femmes du palais. En A (doc. 39), un policier *s'sš* est cité mais on ne sait s'il s'agit de ce personnage dont le rôle dans l'intendance du palais de Sethi II est mis en évidence par les autres fragments.

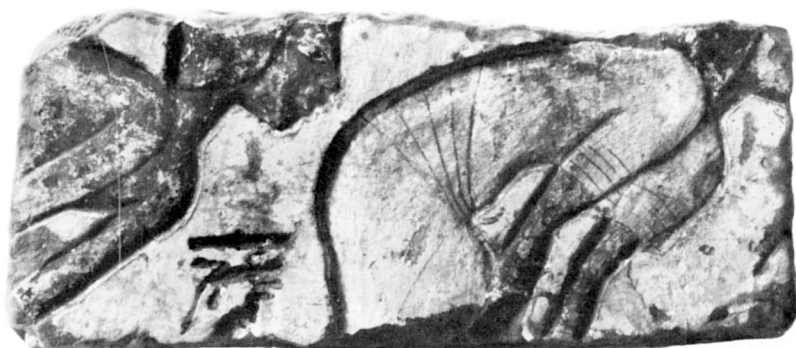
Le rôle et la fonction du policier *s'sš*, tant à la cour et auprès de la famille royale qu'à l'extérieur du palais, ont été précisés au fur et à mesure que la documentation nous fournissait des renseignements. La hiérarchie ne semble avoir connu que deux grades : le simple *s'sš* et son capitaine, le *hry s'sšw*. Le P. Harris I (doc. 2) nous a appris que ces *s'sšw* pouvaient être constitués en compagnies ou régiments (*sšw*). Un document (doc. 10), connu seulement par une fiche du *Wörterbuch*, ferait état d'un *s'sš* à la 22^e dynastie. Il n'en demeure pas moins que le corps de policiers *s'sšw* est particulièrement bien représenté à partir d'Amenophis IV jusqu'à Ramsès III.

⁽¹⁾ Pour Kemp, qui s'est intéressé aux vestiges archéologiques de Gourob (« The Harim-Palace at Medinet el-Ghurab », *ZÄS* 105, p. 122-33) le bâtiment conservé est bien un palais auquel est adjoint un petit temple dédié au culte de Thoutmosis III à l'époque ramesseide.

⁽²⁾ Après enquête auprès des conservateurs du

Petrie Museum, University College de Londres, il apparaît que cette stèle ne figure pas dans cette collection. Sa localisation actuelle est inconnue des auteurs de la *Topographical Bibliography* (renseignement Dr. Malek, Oxford).

⁽³⁾ Reiser, *o.c.*, p. 78-9; Pusch, *Das Senet Brettspiel im alten Ägypten* I, p. 209-10.



doc. 14. — Talâtât 1471.



doc. 15. — Talâtât 1093.



doc. 16. — Talâtât 4279.



doc. 17. — Talâtât 3209.



doc. 18. — Talâtât 37-137.



doc. 20. — Talâtât 27-415.



doc. 19. — Talâtât sans numéro. Nég. 25589.



doc. 22-23. — Talâtât 31-153 et 31-68.





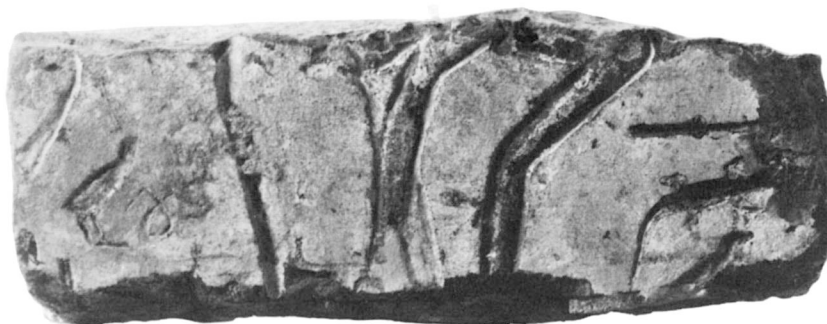
doc. 21. — Talâtât 29-105.



doc. 24. — Talâtât 2440.



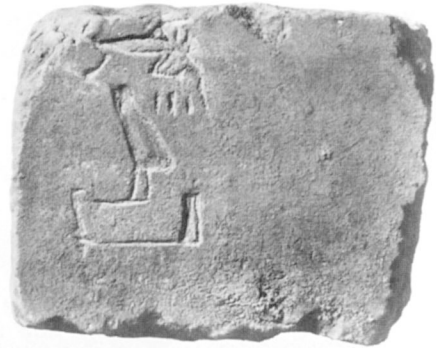
doc. 25. — Talâtât 2687.



doc. 26. — Talâtât 1122.



doc. 27. — Talâtât 36-357.



doc. 28. — Talâtât 35-404.



doc. 29. — Talâtât 35-90.



doc. 30. — Talâtât 36-266.



doc. 31. — Talâtât 34-117.



Talâtât 1708.



Talâtât 3278.



Talâtât 3343.



Talâtât 1105.



Talâtât 37.



Talâtât 28-264.



Talâtât 3118.



Talâtât 2710.



Talâtât 30-170.



Talâtât 29-216.



Talâtât 3428.